



Modula CAP

Les Compléments d'Assurance-crédit Privés Atradius

Modula Cap reprend les grands principes des Compléments d'Assurance-crédit Publics CAP/CAP+ et les enrichit.

Vous pouvez ainsi obtenir des garanties complémentaires sur vos acheteurs les plus risqués qui s'ajoutent aux garanties délivrées dans le cadre des conditions standard de votre contrat d'assurance-crédit.

Avec Modula Cap, Atradius met à votre disposition une solution pérenne et intégrée à votre contrat pour accompagner votre développement au maximum et faciliter votre accès au financement, tout en prévenant efficacement vos risques clients.

Les avantages de Modula Cap

Il s'agit d'un dispositif :

- Efficace, Modula Cap étend avec une garantie complémentaire, la garantie qui vous est accordée dans le cadre des conditions de votre contrat d'assurance-crédit.
- Rapide, vous pouvez en 24h adhérer à Modula Cap et effectuer vos premières demandes de garanties via Serv@Net.
- Facile, à votre demande, nous vous envoyons la lettre avenant Modula Cap.
- Simple, toutes vos démarches et demandes s'effectuent via Serv@Net.

A qui s'adresse Modula Cap ?

A tous les assurés Atradius France qui en font la demande.

Quels sont les acheteurs concernés par Modula Cap ?

- Tout acheteur situé en France métropolitaine et dans les Départements d'Outre Mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane Française, Réunion) dont la qualité du risque ne permet pas l'obtention d'une limite de crédit suffisante dans le cadre des conditions standard de son contrat d'assurance-crédit.
- La Garantie Modula Cap peut vous permettre d'obtenir le doublement de votre garantie.
- La Garantie Modula Cap+ peut vous permettre d'obtenir une couverture si votre acheteur ne bénéficie d'aucune limite de crédit suite à un refus ou à une annulation de limite de crédit.
- Le montant maximum de la garantie par acheteur est de 100 000€. (limité à 20 000€ pour les entreprises de création récente, personnes physiques et auto entrepreneurs).

Comment fonctionne Modula Cap ?

- Toute garantie complémentaire Modula Cap prend effet au jour où elle est accordée.
- Elle vous est accordée pour une durée de 3 mois et est tacitement reconduite par période de 3 mois.

Quelles sont les modalités de Modula Cap ?

Les Garanties Modula Cap/Cap+ sont soumises aux mêmes conditions que celles de votre contrat d'assurance-crédit avec quelques dérogations notamment :

- Pour les garanties Modula Cap, la quotité d'indemnisation est celle prévue par votre contrat d'assurance-crédit.
- Pour les garanties Modula Cap+, la quotité garantie sera réduite de 20 points par rapport à la quotité d'indemnisation prévue dans votre contrat d'assurance-crédit.

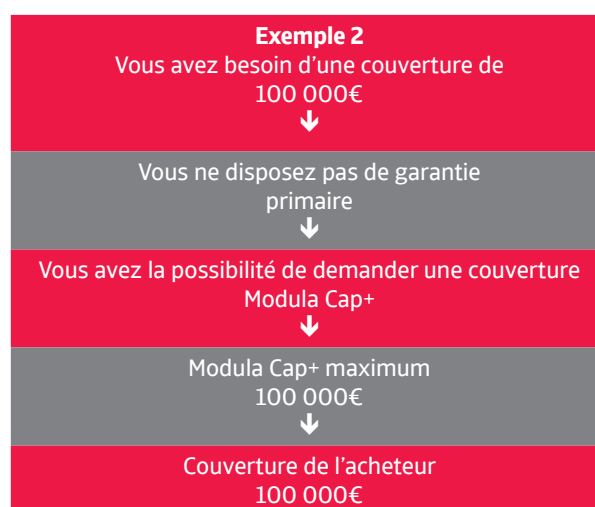
Quel est le coût de Modula Cap ?

- La prime est calculée sur la base d'un taux appliqué à l'encours garanti au dernier jour calendaire du mois facturé.
- La Garantie Modula Cap : le taux trimestriel s'obtient en multipliant par 2 le taux de votre contrat d'assurance-crédit avec un minimum de 0,24%.
- Pour les contrats Modula First, le taux trimestriel est fixé à 0,9%.
- La Garantie Modula Cap+ : le taux trimestriel s'obtient en multipliant par 6 le taux de votre contrat d'assurance-crédit avec un minimum de 0,9%. Pour les contrats Modula First, le taux trimestriel est fixé à 2,4%.

Comment bénéficier de Modula Cap ?

Toute adhésion est concrétisée par une lettre avenant unique pour les garanties Modula Cap et Modula Cap+, à votre contrat d'assurance-crédit.

Le fonctionnement des garanties Modula Cap



**Atradius Crédito y Caución S.A.
de Seguros y Reaseguros**

159, rue Anatole France
CS50118
92596 Levallois Perret Cedex
Tel : +33 1 41 05 84 84
info.fr@atradius.com
www.atradius.fr